



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 13 septembre 2022

Ouverture de la séance : 18 heures

Présents : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE, Maire, Madame Gisèle BOUTIN, Monsieur Dominique FORT, Monsieur André ROUX, Monsieur Medhi BENKELFAT, Madame Suzette BOUTONNET, Madame Roselyne PRADEILLES, Monsieur Serge LAPIERRE, Monsieur Anthony LAGARDE (arrivé à 18h13)

Procuration : Monsieur Bernard CREISSENT à Madame Suzette BOUTONNET

Absents excusés : Monsieur Michaël BIANCARDINI, Madame Laurane MANAS.

Absents : Monsieur José LOUREIRO, Madame Sarah PRIEUX

Secrétaire de séance : Madame Roselyne PRADEILLES

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-verbal du 5 juillet 2022
- 2) Communauté de communes : Rapport de la CLECT
- 3) Vente de la parcelle A 138
- 4) Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023
- 5) Information sur les modifications du PPRI et rappel des zones
- 6) Acquisition d'un tracteur Kubota et de ses accessoires
- 7) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- 8) Questions diverses
 - Réclamations
 - Point sur la rentrée scolaire
 - Point sur les travaux des logements
 - Point sur les travaux voirie

1/- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 5 juillet 2022

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 5 juillet 2022,

Madame le Maire met l'approbation du procès-verbal aux voix : **9 voix POUR**, le Procès-verbal est adopté.

2/- Délibération relative à l'approbation des orientations de la CLECT 2022

Madame la Maire fait lecture des orientations de la CLECT 2022 (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). La commission évalue les transferts de charges liés aux transferts de compétences entre l'intercommunalité et les communes. Les orientations sont

- **la révision libre du montant lié à la Taxe de capitation**, pour tenir compte de l'augmentation conséquente constatée depuis 2018, qui s'élève à 26.124,59€ : réévaluation sur la base des charges moyennes constatées sur la période 2020-2022. Prévision d'une nouvelle révision par la CLECT en 2023, pour tenir compte de l'impact significatif de l'inflation sur le fonctionnement du SDIS,

- **la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** : modification des modalités de financement des charges liées à cette compétence, avec vote annuel du produit de la Taxe, évalué en fonction du coût réel des prestations facturées en n-1 et du montant de l'AC, avec mise en œuvre à compter de 2023.

- En matière de travaux à conduire au sein de la CLECT :
 - **Promotion du Tourisme** (charges concernant le fonctionnement et l'investissement) : maintien des montants 2018 pour 2022 et travail en lien avec les 5 communes intéressées par l'harmonisation des bureaux d'information touristique (la Malène, Sainte Énimie, Ispagnac et Florac-Trois-Rivières), en lien avec l'Agence d'attractivité et le schéma touristique en cours, en vue de régulariser les modalités de mise à disposition des locaux et biens, en lien avec la mise à jour de l'état de l'actif communautaire,
 - **École départementale de Musique de la Lozère** : la contribution budgétaire 2022 a fortement augmenté en raison de l'application de nouveaux critères et en fonction du nombre d'élèves, qui porte la hausse à 17.692,00€ depuis 2018 : engagement d'une réflexion approfondie en lien étroit avec l'EDML, pour réviser ce montant dès 2023, avec actualisation de la liste des élèves en lien avec les communes-membres et élaboration d'une politique communautaire concernant les élèves adultes,
 - **Zones à vocation économique** : la conclusion des travaux conduits au sein de la Commission Développement économique en 2019 a été que les communes intéressées continuent de supporter les charges liées au fonctionnement de ces infrastructures, sans modifier les modalités arrêtées en 2018. Une expertise de Lozère Ingénierie a été réalisée sur la ZA Saint Julien pour estimer l'état du support routier et le coût du renouvellement de la couche de roulement (4.600 m²), établi à 130.920 € HT. La CLECT propose d'engager une réflexion pour définir le cadre précis de la gestion de cette infrastructure à l'horizon 2025 (calendrier prévisionnel et plan de travail),

Intervention de Monsieur André ROUX :

Cela concerne l'entretien des réseaux routiers, une partie appartient à la commune de Florac et une partie appartient à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes avait pris en charge une partie du rond-point.

- **Équipements sportifs structurants** : actualisation du montant des charges transférées du stade en pelouse synthétique de Florac-Trois-Rivières et finalisation des modalités de mise à disposition de cette infrastructure sportive,
- **Genette verte** : ré-interrogation de la période de référence de l'estimation du montant des charges transférées et aussi de l'incidence de la suppression du logement locatif (perte du loyer).

Intervention de Monsieur André ROUX :

De quel loyer on parle ?

Madame la Maire précise qu'il y a un logement au-dessus de la Genette qui était loué et que les travaux consistent à refaire l'électricité et l'isolation.

18h13 : arrivée de Monsieur Anthony LAGARDE

Vote 2 abstentions et 8 voix POUR

Intervention de Monsieur André ROUX :

Sur les formulaires des impôts il y a bien une colonne GEMAPI, si on paye au niveau de la Communauté de Communes, il faut également que l'on paye individuellement ?

Madame la Maire précise que pour la GEMAPI la commune verse 20 € et ce sont les particuliers qui abondent le compte GEMAPI (décision des élus de la communauté de communes)

3/- Délibération relative à la vente de la parcelle A 138 à Cocurès

Madame la Maire informe que le choix de l'acquéreur est libre, sous respect de l'intérêt général de la commune.

La commune a deux potentiels acquéreurs, un qui est riverain et habitant en résidence secondaire et l'autre qui n'est pas et qui habite en résidence principale et les deux personnes proposent le même montant.

Madame la Maire précise que l'acquéreur riverain est celui qui a fait la demande d'acquisition en premier.

Intervention de Monsieur Serge LAPIERRE :

Il faut donner la priorité à la personne qui habite à l'année.

Madame la Maire précise que Monsieur MATHIAS souhaite nettoyer ce terrain en enlevant la terre et les gravats pour diminuer les remontées d'humidité quant à Madame DEWAELE, elle souhaite faire un jardin.

Vote : vente à Mme DEWAELE au prix de 1500 € (frais notariés à la charge de l'acquéreur) **10 voix POUR.**

4/- Délibération relative au passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

La trésorerie de Florac propose que la commune de Bédouès-Cocurès passe à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. L'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Toutes les collectivités devront passer à la M57 au plus au 1^{er} janvier 2024. Suite à l'avis favorable du comptable, Madame la Maire propose au conseil municipal de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023. Les secrétaires de mairie vont devoir travailler sur l'état de l'actif.

Vote 10 voix POUR.

5/- Information sur la modification partielle du Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Madame la Maire informe le conseil municipal de la modification partielle du PPRI de Bédouès-Cocurès. Dans un souci d'harmonisation, l'Etat a proposé de modifier les PPRI les plus anciens. Cette modification porte sur l'autorisation d'implanter des serres agricoles sur les zones de risques élevés.

Intervention de Madame Suzette BOUTONNET :

Le ruisseau de l'escalette n'a pas été nettoyé cette année ? et à côté de chez moi. Moi je l'ai toujours vu nettoyé par les agents mais je ne sais pas à qui appartient ce ruisseau. Le chemin et le pont appartiennent à la mairie. Sous le pont, il y a des personnes qui jettent des déchets. Je veux bien couper les arbres qui sont de mon côté mais je ne vais pas enlever les déchets que les gens viennent poser là. Vu les risques d'inondation, il avait toujours été nettoyé.

Madame la Maire précise que les propriétaires en bordure d'un ruisseau sont propriétaires jusqu'au milieu du ruisseau. Un courrier va être adressé aux différents riverains pour leur rappeler la réglementation.

Intervention de Monsieur Anthony LAGARDE :

On peut mettre l'information sur le prochain journal.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Au prochain journal, il faut faire un article sur l'historique des inondations.

6/- Délibération relative à l'acquisition d'un tracteur Kubota et de ses accessoires

En 2022, la commune a demandé un devis à l'UGAP (les mieux placer par rapport aux prix), une demande d'aide financière auprès de l'Etat a été déposée. L'Etat a accordé à la commune une subvention DETR à hauteur de 50% (reçue début août).

Une réactualisation du devis a été nécessaire.

Intervention de Monsieur Dominique FORT :

En se penchant plus précisément sur le devis, on s'est aperçu que le balai demandé initialement ne correspondait pas à ce qu'ils nous avaient proposé. Ils nous avaient proposé juste une brosse rotative qui nettoie les bordures des trottoirs et c'est tout, il n'était pas prévu de balai de voirie, ni de réserve d'eau, ni de bac qui récupère les déchets.

On a un délai de livraison de 22 semaines.

Sur le nouveau devis, il y a une augmentation de 10 000 € + 16 000 € pour le balai de voirie.

Intervention de Monsieur Serge LAPIERRE :

Actuellement, est ce qu'il y a un tracteur ?

Intervention de Monsieur Dominique FORT :

Il y a un vieux SAME, mais le Kubota sera équipé d'une lame de déneigement et il pourra passer dans les rues étroites pour les nettoyer.

Le Conseil municipal valide le nouveau devis à l'unanimité.

Suite à cette décision, Madame la Maire précise qu'il est nécessaire de voter une décision modificative.

Dépenses d'investissement

Article 21571- Matériel roulant : +26 700 €

Article 2313.52- Salle repos Maternelle : - 20 000 €

Article 2313.50 : Logements : - 6 700 €

Vote 10 voix POUR

7/- Plan communal de Sauvegarde – Mise à jour

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2020, il est nécessaire de mettre à jour le plan communal de sauvegarde et notamment les fiches missions :

Madame la Maire propose :

Mission de commandement : Marie-Thérèse CHAPELLE/ Roselyne PRADEILLES et Dominique FORT

Mission de secrétariat- Logistique : Dominique FORT/ Mehdi BENKELFAT et Mickaël BIANCARDINI

Mission de logistique : André ROUX/ Bernard CREISSENT et Serge LAPIERRE

Mission d'appui à la population : Suzette BOUTONNET/ Anthony LAGARDE et Gisèle BOUTIN

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

8/- Questions diverses

Point sur la rentrée scolaire : Mme PAUPARDIN, directrice, a en charge le CP et la maternelle. Mme BOUNAN et Mme LANGLOIS ont en charge la classe de CE/CM et on a un enseignant remplaçant rattaché à l'école. 30 élèves sont scolarisés cette année.

A compter des vacances de la Toussaint, la mairie de Florac demande la commande des repas de la cantine une semaine à l'avance. Il sera demandé aux parents dont les enfants mangent occasionnellement de réserver les repas une semaine à l'avance par une inscription en mairie par mail.

Pendant les vacances d'été, la classe maternelle a été entièrement refaite (peinture, nouvelles étagères et nouvel agencement)

Point sur les travaux dans les logements : remplacement des fenêtres, porte d'entrée et volets de l'appartement du Presbytère. Dans l'appartement de la Charrière, les peintures et l'électricité ont été refaites et un poêle à granulés a été installé. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil départemental à hauteur de 2 895 € (18%) Les travaux prévus pour 2023, le changement de la porte d'entrée de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie, les velux de l'appartement du deuxième étage rue de la charrière.

Point sur les travaux : 3 murs de soutènement ont été reconstruits à Rampon, il reste un à faire.

Madame la Maire a signalé à M. CHAPELLE que la création d'un accès à son terrain à La Baume pose problème lors de forte pluie, l'eau coule sur la voie communale et entraîne de la terre (boue) jusqu'au milieu du pont, il lui est demandé de faire des coupe eau pour canaliser son eau et de mettre une tête de sécurité au niveau des buses. Sur Bédouès, les sorties des eaux pluviales, au niveau de l'impasse de la Serbe, ravinent. Il sera vu avec un professionnel, pour buser jusqu'à la rivière.

Intervention d'Anthony LAGARDE :

Il y a eu aussi une inondation dans l'impasse de la Serbe à la petite auberge.

Intervention de Dominique FORT :

L'eau est passée au-dessus des grilles parce que les grilles n'ont pas été nettoyées en surface.

Madame la Maire précise que les grilles d'eau pluviales se bouchent avec les feuilles et les cailloux qui sont entraînés par l'eau et il faut enlever ses feuilles pour que l'eau s'évacue.

Madame la Maire et Monsieur Mehdi BENKELFAT ont commencé à travailler sur la liste des biens sans maître.

Réclamations :

Lecture du courrier de Monsieur Max LAPIERRE et du mail de Monsieur Serge LAPIERRE et visualisation du cadastre. Les maisons de messieurs LAPIERRE s'inondent lors de fort orage. L'eau vient de la rue Chon Mar et de la descente du terrain de Monsieur BOUTIN qui entraîne de la terre qui bouche les grilles.

Intervention de Monsieur Serge LAPIERRE

La première grille d'eau pluviale n'est pas suffisante pour arrêter l'eau qui va chez mon frère et la deuxième n'est pas suffisante pour arrêter l'eau qui va chez moi.

Madame la Maire précise qu'il y a beaucoup de terre qui descend et l'eau ne peut plus passer dans les grilles.

Intervention de Monsieur André ROUX

Sous un aspect réglementaire, un propriétaire n'est pas responsable de l'eau qui s'écoule de son terrain mais il est responsable si l'eau entraîne des cailloux, de la terre, il faut le vérifier. Il me semble que sur le chemin de Chon Mar il y a des coupes eau.

Rendez-vous est donné lors d'un fort orage ou d'un épisode cévenol pour voir d'où vient la terre ravinée.

Lecture de la réclamation de Monsieur CHEVALIER Michel :

- problème d'hygiène avec les chats sur l'aire de jeux : Madame la Maire propose qu'une association soit créée et la commune peut verser une subvention à cette association pour la stérilisation des chats. Au Pont de Montvert, une association a été créée et une élue s'en occupe, voir si sur la commune un élu ou un administré veut créer une association. Le Conseil Municipal n'a pas de solution, voir si M. CHEVALIER peut nous apporter des idées pour résoudre ce problème.
- problème d'horaire à l'aire de jeux, il y a des bruits jusqu'à 22 heures : l'entreprise Cévennes Evasion a été contactée pour trouver une solution pour atténuer le bruit des parties métalliques, pour l'instant ils n'ont rien trouvé de solutions. Cet été a été particulièrement chaud et les personnes sont sorties plus tard. Madame la Maire a interrogé les habitants voisins de l'aire de jeux, ils lui ont signalé du bruit sur une seule semaine pendant tout l'été. Madame la Maire interroge le Conseil Municipal pour savoir si on doit fermer l'aire de jeux à partir de 22 heures, les conseillers n'y sont pas favorables.

Intervention de Madame Suzette BOUTONNET

En parlant de lampadaire, lors du mandat d'André, il avait été décidé de mettre une lampe sur le parking de la salle polyvalente, c'est M. LOUREIRO qui devait faire un devis qui n'a pas fait. On décide des choses et on ne voit jamais la réalisation.

Intervention de Monsieur André ROUX

Je ne me rappelle pas bien mais il me semble qu'il y avait un problème technique pour la réalisation soit faite rapidement.

Intervention de Madame Suzette BOUTONNET

On demande à un électricien, je ne vois pas pourquoi il y aurait plus de problèmes à Bédouès qu'à Cocurès pour installer un mât avec un projecteur dessus, je croyais que cela été acté depuis longtemps mais on en est toujours au même point.

- Est-il possible d'installer un fil à linge : à Cocurès, il y en a déjà deux dans le domaine public.
- Une bouche à clé devant chez M. ROBINOT fait du bruit : du caoutchouc a été mis par l'employé communal mais lorsqu'il y a des camions qui passent dessus le caoutchouc s'enlève. La commune va demander à Véolia.
- Mur Corriger : le long de ce mur il y a des iris qui créent de l'humidité à l'intérieur. La commune enlèvera les iris et la terre.

Lecture de la réclamation de Mme BLANC Brigitte : proposition de mettre en place un panneau de voie sans issue.

Le conseil municipal a bien pris connaissance de son courrier et, conformément à sa demande, le conseil ne lui répondra pas.

Réclamation de Mme GAL a de gros soucis pour avoir la fibre, la société est venue 4 fois et lui propose de la mettre en aérien.

Intervention de Monsieur André ROUX

Quand l'autorisation a été donnée, les deux possibilités ont été retenues en aérien et en souterrain pour les maisons isolées c'est plutôt en aérien mais dans un village en principe on ne passe pas en aérien, il faudrait savoir quel problème ils rencontrent

Intervention de Madame GAL

Le problème est que sous la route la gaine est bouchée et n'arrive pas à passer l'aiguille.

Madame la Maire a rendez-vous avec Orange pour la Baume Haute où il n'y a pas de téléphone fixe.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame la Maire lève la séance à 20h15

Le 13 septembre 2022,

La Maire

Marie-Thérèse CHAPELLE
